

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

Lachute, le 16 novembre 2018



Ville de Lachute  
380 rue Principale  
Lachute Qc J8E 1Y2

Madame la conseillère,  
Messieurs les conseillers,

**PRENEZ AVIS** que Monsieur Carl Péroquin, maire de Lachute, a requis la convocation d'une **séance extraordinaire**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, ce **lundi 19 novembre 2018 à 19 h.**

L'ordre du jour est le suivant :

**VILLE DE LACHUTE**

**ORDRE DU JOUR**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance extraordinaire du lundi 19 novembre 2018 à 19 h**

1. **Ouverture de la séance;**
2. **Constatation de la régularité de l'avis de convocation;**
3. **Adoption de l'ordre du jour;**
4. **Consultations publiques :**
  - 4.1. Amendement du plan d'urbanisme révisé numéro 2013-737 afin de modifier le tableau 3 « usages autorisés ou prohibés par affectations du sol » dans le but de retirer l'usage « production » dans le périmètre d'urbanisation; [D.A.](#)
  - 4.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'assurer la concordance avec la modification du plan d'urbanisme numéro 2013-737 révisé pour retirer l'usage de « production » dans le périmètre d'urbanisation; [D.A.](#)
5. **Première période de questions;**
6. Adoption d'un règlement amendant le plan d'urbanisme révisé numéro 2013-737 afin de modifier le tableau 3 « usages autorisés ou prohibés par affectations du sol » dans le but de retirer l'usage « production » dans le périmètre d'urbanisation; [D.A.](#)
7. Adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'assurer la concordance avec la modification du plan d'urbanisme numéro 2013-737 révisé pour retirer l'usage de « production » dans le périmètre d'urbanisation; [D.A.](#)
8. Dépôt d'un rapport concernant l'embauche de personnel temporaire – Direction des Ressources humaines; [D.A.](#)
9. Paiement des soldes de vacances cadres;
10. Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'un chargeur sur roues d'une capacité de 0,59 V<sup>3</sup> neuf 2018; [D.A.](#)
11. Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'une souffleuse à neige détachable neuve 2018; [D.A.](#)
12. Adjudication pour la vente 2018 d'équipements et de véhicules municipaux usagés; [D.A.](#)
13. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Robert, Elizabeth et de l'avenue Barron (RE 2018-800); [D.A.](#)
14. Contribution financière au Centre d'Entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2018:



Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE

15. Deuxième période de questions;

16. Levée de la séance.

D.A. Documents annexés à l'attention des membres du Conseil municipal.

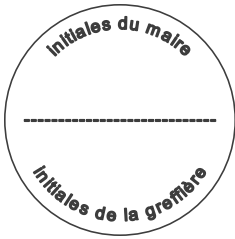
Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs ainsi que l'assurance de ma parfaite collaboration.

Lynda-Ann Murray, notaire  
Directrice des Affaires juridiques et greffière

/CD

p. j.

c. c. Monsieur Carl Péloquin, maire  
Monsieur Benoît Gravel, directeur général



**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

Séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Lachute.

Date : Le 19 novembre 2018

Endroit : Salle du Conseil, Hôtel de Ville, Lachute.

Présents : Le maire Monsieur Carl Péloquin, Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges, Messieurs les conseillers, Patrick Cadieux, Serge Lachance, Alain Lanoue, Hugo Lajoie et Denis Richer formant le Conseil municipal, sous la présidence du maire, ainsi que Monsieur Benoît Gravel, directeur général et M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray, directrice des Affaires juridiques et greffière de la Ville.

### **1. Ouverture de la séance**

Le maire déclare la séance extraordinaire ouverte suite à l'avis de convocation préalable du 16 novembre 2018.

### **2. Constatation de la régularité de l'avis de convocation**

La greffière déclare que l'avis de convocation de la présente séance a été dûment signifié à tous les membres du Conseil conformément à la Loi.

### **3. Adoption de l'ordre du jour**

CONSIDÉRANT la présentation de l'ordre du jour tel que pré-adressé et transmis à tous les membres du Conseil avec l'avis de convocation en date du 16 novembre 2018 aux fins de la présente séance;

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue  
appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux  
et résolu

Que l'ordre du jour de la séance soit adopté, avec les modifications suivantes :

Pour les points 4.1, 4.2, 6 et 7, la référence au règlement 2013-737 doit être remplacée par 2018-737-6.

-Adopté

### **4. Consultations publiques**

#### **4.1. Amendement du plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin de modifier le tableau 3 « usages autorisés ou prohibés par affectations du sol » dans le but de retirer l'usage « production » dans le périmètre d'urbanisation**

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 26 octobre 2018. Une question est posée par une personne présente à laquelle le maire donne l'information requise.

#### **4.2. Amendement du règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'assurer la concordance avec la modification du plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 pour retirer l'usage de « production » dans le périmètre d'urbanisation**

**439-11-2018**



**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

Le maire explique le projet de règlement et il n'y a eu, séance tenante, aucune opposition ni objection au projet de règlement, le tout suite à l'avis publié à cette fin le 26 octobre 2018. Une question est posée par une personne présente à laquelle le maire donne l'information requise.

**5. Première période de questions**

Le maire informe la population qu'il a rencontré le président de la compagnie Commonwealth Plywood à la suite de l'annonce de sa fermeture prévue en décembre 2018. Le maire a indiqué à ce dernier que la Ville était là pour l'aider et accompagner les employés.

De plus, le maire invite la population à compléter le sondage sur la planification stratégique disponible sur le site Web de la Ville jusqu'au 23 novembre prochain. À ce jour, plus de 700 personnes ont répondu au sondage.

Par la suite, le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Aucune question n'est posée. En conséquence, la période de questions est close.

**6. Adoption d'un règlement amendant le plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin de modifier le tableau 3 « usages autorisés ou prohibés par affectations du sol » dans le but de retirer l'usage « production » dans le périmètre d'urbanisation**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 22 octobre 2018 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 19 novembre 2018 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 26 octobre 2018;

En conséquence; il est :

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges  
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance  
et résolu

Que le règlement intitulé : « **Règlement amendant le plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 afin de modifier le tableau 3 « usages autorisés ou prohibés par affectations du sol » dans le but de retirer l'usage « production » dans le périmètre d'urbanisation** », soit adopté sous le numéro **2018-737-6-1**.

-Adopté

**7. Adoption d'un règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'assurer la concordance avec la modification du plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 pour retirer l'usage de « production » dans le périmètre d'urbanisation**

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné aux fins des présentes le 22 octobre 2018 et la présentation et le dépôt fait lors de cette même séance du texte de ce projet de règlement;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 19 novembre 2018 telle que prévue par l'avis public paru dans le journal L'Argenteuil du 26 octobre 2018;

**440-11-2018**



**441-11-2018**

**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

En conséquence; il est :

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie  
appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer  
et résolu

Que le règlement intitulé : « **Règlement amendant le règlement de zonage numéro 2013-739 afin d'assurer la concordance avec la modification du plan d'urbanisme révisé numéro 2018-737-6 pour retirer l'usage de « production » dans le périmètre d'urbanisation** », soit adopté sous le numéro **2018-739-64**.

-Adopté

**8. Dépôt d'un rapport concernant l'embauche de personnel temporaire – Direction des Ressources humaines**

Le rapport daté du 7 novembre 2018 concernant l'embauche de personnel temporaire à la Direction des ressources humaines, requis en vertu de l'article 10 du règlement 2006-652 de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux, est déposé au Conseil.

**9. Paiement des soldes de vacances pour certains membres du personnel cadre**

CONSIDÉRANT que les absences et les projets n'ont pas permis à certains employés cadres de bénéficier de leurs vacances annuelles à l'intérieur de la période autorisée à cette fin;

CONSIDÉRANT que le solde accumulé des heures de vacances est élevé et qu'il sera difficile d'accorder une période d'absence prolongée sans nuire au bon fonctionnement des opérations;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de régulariser la situation;

CONSIDÉRANT qu'une telle absence nuirait à l'efficacité des services;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Ressources humaines et du directeur général;

CONSIDÉRANT les discussions tenues avec le comité des Ressources humaines;

En conséquence; il est :

**442-11-2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Denis Richer  
appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue  
et résolu

Que le Conseil municipal autorise le paiement des soldes de vacances aux employés identifiés par les matricules numéros 10000058 et 10000042.

-Adopté

**10. Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'un chargeur sur roues d'une capacité de 0,59 V<sup>3</sup> neuf 2018**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 26 octobre 2018 pour la fourniture et la livraison d'un chargeur sur roues d'une capacité de 0,59 V<sup>3</sup> neuf 2018;



**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la Direction des travaux publics en date du 16 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le projet 18306 inscrit au PTI 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt 2018-811;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des Travaux publics;

En conséquence; il est :

**443-11-2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à la compagnie J. René Lafond inc., située au 3203, chemin Charles-Léonard, Mirabel QC J7N 2Y7, le contrat de fourniture et livraison d'un chargeur sur roues d'une capacité de 0,59 V<sup>3</sup> neuf 2018, au montant de 98 049,54 \$, taxes en sus, le tout payable par le règlement d'emprunt 2018-811.

-Adopté

**11. Adjudication du contrat pour la fourniture et la livraison d'une souffleuse à neige détachable neuve 2018**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres sur invitation du 26 octobre 2018 pour la fourniture et la livraison d'une souffleuse à neige détachable neuve 2018;

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des soumissions préparé par la Direction des travaux publics en date du 16 novembre 2018;

CONSIDÉRANT le projet 17312 inscrit au PTI 2018-2019-2020;

CONSIDÉRANT les sommes disponibles au règlement d'emprunt 2018-811;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur des Travaux publics;

En conséquence; il est :

**444-11-2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux appuyé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges et résolu

Que le Conseil municipal adjuge à la compagnie J.A. Larue inc., située au 660, rue Lenoir, Québec QC G1X 3W3 le contrat de fourniture et livraison d'une souffleuse à neige détachable neuve 2018, au montant de 134 636 \$, taxes en sus, le tout payable par le règlement d'emprunt 2018-811.

-Adopté

**12. Adjudication pour la vente 2018 d'équipements et de véhicules municipaux usagés**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres du 26 octobre 2018 pour la vente 2018 d'équipements et de véhicules municipaux usagés;



**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

CONSIDÉRANT le procès-verbal d'ouverture des soumissions daté du 15 novembre 2018;

CONSIDÉRANT l'égalité des prix de monsieur Brian Ronalds et 9294-8652 Québec inc. pour le lot n° 15, un tirage au sort a eu lieu en présence de mesdames Cathia Fréchette, Carole Desjardins, Caroline Bédard et M<sup>e</sup> Lynda-Ann Murray et le nom de monsieur Brian Ronalds a été tiré;

En conséquence; il est :

**445-11-2018**

Proposé par Madame la conseillère Guylaine Cyr Desforges  
appuyé par Monsieur le conseiller Serge Lachance  
et résolu

Que le Conseil municipal autorise la vente d'équipements et de véhicules municipaux usagés, sans aucune garantie et selon la meilleure offre reçue et maintenue, comme suit :

- Lot 1. Souffleur à neige à monsieur Steve St-Pierre, au montant de 451 \$, plus taxes applicables;
- Lot 2. Gratte réversible et aile pour camion de déneigement à Les pièces et camions Mario Charlebois inc., au montant de 2 758 \$, plus taxes applicables;
- Lot 3. Camion 6 roues Freightliner 2000 à Les pièces et camions Mario Charlebois inc., au montant de 4 267 \$, plus taxes applicables;
- Lot 4. Camion de service Ford 1979 à 9294-8652 Québec inc., au montant de 1 020 \$, plus taxes applicables;
- Lot 5. Tracteur et gratte à neige John Deere 1995 à Monsieur Steve St-Pierre, au montant de 12 009 \$, plus taxes applicables;
- Lot 6. Rétrocaveuse et gratte à neige John Deere 2001 à Automobiles S. Therrien, au montant de 12 679 \$, plus taxes applicables;
- Lot 7. Camionnette Ford 1995 à 9294-8652 Québec inc., au montant de 620 \$, plus taxes applicables;
- Lot 8. Camionnette Ford 2005 à monsieur Yves Sigouin, au montant de 952 \$, plus taxes applicables;
- Lot 9. Tracteur Bombardier 1995 à Les pièces et camions Mario Charlebois inc., au montant de 2 387 \$, plus taxes applicables;
- Lot 10. Boîte quatre saisons Côté 2007 pour camion 10 roues avec toile à 9294-8652 Québec inc., au montant de 600 \$, plus taxes applicables;
- Lot 11. Camionnette Ford 2004 à 9294-8652 Québec inc., au montant de 825 \$, plus taxes applicables;
- Lot 12. Camion 6 roues Ford 1990 à 9294-8652 Québec inc., au montant de 3 000 \$, plus taxes applicables;
- Lot 13. Camionnette Jeep 2000 à 9294-8652 Québec inc., au montant de 600 \$, plus taxes applicables;
- Lot 14. Camion de pompier KME 1986 à 9294-8652 Québec inc., au montant de 2 900 \$, plus taxes applicables;



**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

Lot 15. Camionnette Ford 2004 à monsieur Brian Ronalds, au montant de 600 \$, plus taxes applicables;

La prise de possession devra être coordonnée avec le directeur des Travaux publics.

-Adopté

**13. Approbation pour des travaux supplémentaires en lien avec les travaux de réfection des infrastructures des rues Robert, Elizabeth et de l'avenue Barron (RE 2018-800)**

CONSIDÉRANT la résolution 263-06-2018, adoptée à la séance extraordinaire du 18 juin 2018, adjugeant à la compagnie Duroking Construction le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures des rues Robert, Elizabeth et de l'avenue Barron;

CONSIDÉRANT que la Ville désire ajouter six vannes additionnelles dans le but de limiter le nombre de fermetures d'eau lors des raccordements des bâtiments futurs situés dans la section de la rue Robert entre Elizabeth et Bethany;

CONSIDÉRANT l'ordre de changement n° 5, daté du 1<sup>er</sup> novembre 2018, concernant l'ajout de six vannes additionnelles au montant de 10 918,92 \$, taxes en sus, sur la base du prix unitaire de la soumission;

CONSIDÉRANT que le règlement de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires municipaux prévoit l'obligation de faire approuver par le Conseil les directives de changements des travaux d'un montant de plus de 10 000 \$;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la directrice du Génie;

CONSIDÉRANT la somme disponible au règlement d'emprunt 2018-800;

En conséquence; il est :

**446-11-2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Serge Lachance appuyé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie et résolu

Que le Conseil municipal Que le Conseil municipal approuve l'ordre de changement n° 5 concernant l'ajout de six vannes additionnelles au montant de 10 918,92 \$, taxes en sus;

Le tout payable à même le règlement d'emprunt 2018-800.

-Adopté

**14. Contribution financière à Centre d'Entraide d'Argenteuil dans le cadre de la Guignolée 2018**

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Centre d'Entraide d'Argenteuil pour la Guignolée 2018;

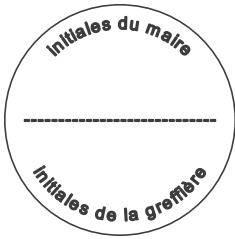
CONSIDÉRANT la volonté de la Ville de Lachute de collaborer à cet événement pour le mieux-être des familles de la Ville de Lachute;

En conséquence; il est :

**447-11-2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Hugo Lajoie appuyé par Monsieur le conseiller Denis Richer et résolu





**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

Que le conseil municipal verse une contribution financière de 10 000 \$ à Centre d'entraide d'Argenteuil pour la Guignolée 2018;

Que le conseil municipal remercie le personnel et tous les bénévoles du Centre d'Entraide d'Argenteuil pour leur précieuse collaboration et leur dévouement au succès de la Guignolée 2018.

-Adopté

**15. Deuxième période de questions**

Le maire informe la population que la Parade du Père Noël aura lieu le 30 novembre et le conseiller monsieur Hugo Lajoie précise que de l'animation et des feux d'artifice attendront la population à la fin du parcours à l'arrière du Carrefour d'Argenteuil.

Le maire remercie tous ceux qui ont participé de près et de loin à l'organisation et à la tenue de la Guignolée du Centre d'entraide d'Argenteuil qui a eu lieu le 17 novembre dernier.

Par la suite, le maire déclare ouverte la période de questions pour les personnes présentes à la séance. Aucune question n'est posée. En conséquence, la période de questions est close.

**16. Levée de la séance**

**448-11-2018**

Proposé par Monsieur le conseiller Alain Lanoue appuyé par Monsieur le conseiller Patrick Cadieux et résolu

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée, à 19 h 20.

-Adopté

Carl Péloquin  
Maire

Lynda-Ann Murray, notaire  
Greffière



**Procès-verbal du Conseil de la  
VILLE DE LACHUTE**

A large rectangular area defined by a solid top line, a solid bottom line, a solid left vertical line, and a solid right vertical line. A diagonal line runs from the bottom-left corner to the top-right corner, dividing the space into two triangles.

